



Délibération n° 13

Conseil Municipal du Mardi 14 Novembre 2023

Service Jeunesse

Domaine de compétence
7.5 - Subvention

Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/11/2023

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 17/11/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lylane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.

Votants : 30**Secrétaire de séance :** Madame Caroline ROSSIGNOL

Objet : Outil en main

Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Subvention de la municipalité à l'association
« Outil en main »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune ;

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » du mercredi 29 septembre 2022

Considérant

Que la municipalité a obtenu une subvention de l'état de 2 037€ et de la CA2BM de 1 022€, soit 3 059€ pour aider à la mise en place d'une association, avec une participation de la commune à hauteur de 1 016€ soit un projet d'un montant global de 4 075€ ;

Que l'association « outil en main est enregistrée au journal officiel depuis le mois de septembre 2023 ;

Que la municipalité a engagé des dépenses à hauteur de 2541€ pour l'aménagement des locaux et les adhésions annuelles pour les enfants résidant dans le quartier prioritaire de la Renaissance ;

Que l'association « outil en main » doit dorénavant s'engager sur la fourniture des matières premières pour assurer le bon fonctionnement de ces ateliers ;

Qu'actuellement 15 enfants sont inscrits à ce nouveau dispositif ayant pour but de les initier aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art.

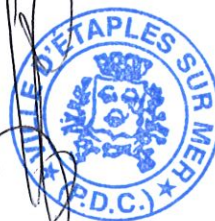
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1) de verser une subvention exceptionnelle de 1 534€ correspondant au solde du projet initial (4 075 € - 2 541 €) , à l'association « outil en main » pour finaliser ce projet pour la politique ville 2023.
- 2) D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les conventions relatives à ce projet

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 2 contre (Monsieur René BONVOISIN et Monsieur Philippe RAMET ne prennent pas part au vote).

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.